

# Mairie de Bayonvillers

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 juin 2018

*Procès verbal administratif*

L'année deux mille dix-huit, le lundi dix-huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 18 heures 30 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents :, France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Inès DERAÈVE, Nicolas DILLIES, Nathalie GANCE, Élisabeth MOILET, Jeanine MARMIGNON, Dominique TERRIER.

Étaient absents/excusés : Pierrot LAMINETTE, Fabrice BECU, Jean-Pierre DEVIGNE pouvoir à Élisabeth MOILET.

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 1. Finances – Validation indemnisation sinistre mairie brie de glace

Suite au sinistre du 19 janvier dernier à la mairie, Mme Le Maire présente au Conseil une proposition d'indemnisation de la société AMP.

Pour rappel, la vitre de la porte à l'arrière de la mairie a été cassée, les dommages ont été estimés à un montant total TTC 385,08 € par l'entreprise « DEFRUIT DECOR ».

La société AMP nous propose l'indemnisation suivante :

Devis de réparation HT : .....	320, 90 €
Tva 20 % : .....	64, 18 €
<b>TOTAL TTC : .....</b>	<b>385,08 €</b>
<b>Indemnisation net : .....</b>	<b>385, 08 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### 2. Finances – Validation chèque avoir EDF site de l'église

Madame Le maire présente au Conseil un chèque de la société « Edf entreprises et collectivités » d'un montant de 168, 01 € correspondant à un remboursement des charges d'électricité sur le point de livraison de l'église de Bayonvillers.

Le Conseil autorise l'enregistrement de la recette au budget de l'exercice 2018.

### 3. Urbanisme – Accessibilité

Suite à une relance des services de la DDTM et plus particulièrement du bureau de l'accessibilité, Madame Le Maire donne lecture du courrier de réponse que leur a été adressé sur la question de la mise en œuvre de l'accessibilité sur notre territoire :

*« Madame, Monsieur,*

*Suite à votre courrier de relance concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public en date du 7 mai 2018, je vous informe que notre Commune a pris note de la procédure.*

*Par ailleurs, je vous précise que nous étions dans l'attente d'un retour des services de notre intercommunalité sur ce sujet avant d'initier la démarche de demande « Ad'ap ». D'une part, les différentes réformes aux niveaux régionales et intercommunales ne nous ont pas permis d'approfondir le sujet.*

*D'autre part, Bayonvillers est une commune de moins de 500 habitants dont le budget annuel est modeste. De ce fait, l'accessibilité est un projet nécessaire, mais difficile à mettre en place à notre échelle.*

*De plus, sur le budget de l'exercice 2018 voté dernièrement en Conseil municipal cet axe n'a pas été programmé.*

*Cependant, notez que nous sommes sensibles à la mise en œuvre de l'accessibilité. Mon Conseil et moi-même prévoyons pour l'exercice 2019, la consultation d'un bureau d'étude pour nous accompagner dans la mise conformité sur la question de l'accessibilité de nos ERP. À l'issue de cette consultation, un diagnostic fera état des besoins pour chaque ERP et ainsi, nous pourrons lancer notre demande « Ad'ap ».*

*Restant à votre disposition, nous vous prions de croire Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée. »*

Madame Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une obligation se rattachant à la loi du 11 février 2015. Les propriétaires d'ERP avaient 10 ans pour mettre en accessibilité leurs établissements.

Les gestionnaires d'ERP ne pouvant respecter cette échéance peuvent faire une demande d'agenda d'accessibilité programmée (« Ad'ap »). Ce dispositif nous permet d'avoir un délai supplémentaire pour réaliser les travaux de mise en accessibilité.

L'absence de réponse donnée aux services de la DDTM sur la mise en conformité ou non de nos bâtiments pourrait faire l'objet d'une mise en demeure et donc passible d'amende.

Il conviendra lors de la préparation du Budget primitif 2019 de prévoir le chiffrage pour la consultation d'un bureau d'étude. Cela nous permettra dans un premier temps de faire un état techniquement et financièrement de la situation de nos bâtiments ERP.

Dans un second temps nous pourrons faire une demande « Ad'ap » sur 3 à 5 ans pour la mise en accessibilité de nos ERP. Mme Le Maire précise que, l'Ad'ap nous permettra d'étaler les dépenses dans ce domaine.

D'une façon générale Mme Le Maire précise qu'il existe 3 motifs de dérogation aux règles d'accessibilité :

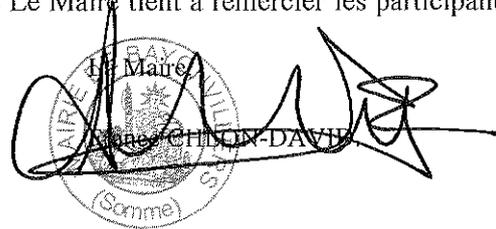
- Impossibilité technique ;

- Disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences ;
- Préservation du patrimoine.

#### 4. Questions diverses

- Végétation : Marie-Thérèse CZUJOWSKI demande si le lierre sur l'église pouvait être enlevé. Accord à l'unanimité car cette invasion va entraîner des dégradations futures sur le bâtiment.
- Heures de tontes : Jeanine MARMIGNON a lu dans le journal "bayonvillers actualités" que des horaires étaient mentionnées pour les tontes. elle souhaite savoir si c'est un règlement propre mis en place par la commune. Il est indiqué à Jeanine qu'il s'agit d'un règlement national et que la commission en charge de la réalisation du journal a souhaité faire un rappel.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 19 h 15.



Marie-Thérèse CZUJOWSKI  
Maire  
BAYONVILLERS  
(Somme)

